

SECTION XVIII

Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; parties et accessoires de ces instruments ou appareils

CHAPITRE 90

Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; parties et accessoires de ces instruments ou appareils

Notes

1.- Le présent chapitre ne comprend pas :

- a) les articles à usages techniques, en caoutchouc vulcanisé, non durci (no 40.16), en cuir naturel ou reconstitué (no 42.05), en matières textiles (no 59.11);
- b) les ceintures et bandages en matières textiles, dont l'effet recherché sur l'organe à soutenir ou à maintenir est uniquement fonction de l'élasticité (ceintures de grossesse, bandages thoraciques, bandages abdominaux, bandages pour les articulations ou les muscles, par exemple) (section XI);
- c) les produits réfractaires du no 69.03; les articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, du no 69.09;
- d) les miroirs en verre, non travaillés optiquement, du no 70.09 et les miroirs en métaux communs ou en métaux précieux, n'ayant pas le caractère d'éléments d'optique (no 83.06 ou chapitre 71);
- e) les articles en verre des nos 70.07, 70.08, 70.11, 70.14, 70.15 ou 70.17;
- f) les parties et fournitures d'emploi général, au sens de la note 2 de la section XV, en métaux communs (section XV) et les articles similaires en matières plastiques (chapitre 39);
- g) les pompes distributrices comportant un dispositif mesureur, du no 84.13; les balances et balances à vérifier et compter les pièces usinées, ainsi que les poids à peser présentés isolément (no 84.23) ; les appareils de levage ou de manutention (nos 84.25 à 84.28); les coupeuses de tous types pour le travail du papier ou du carton (no 84.41); les dispositifs spéciaux pour le réglage de la pièce à travailler ou de l'outil sur les machines-outils, même munis de dispositifs optiques de lecture (diviseurs dits "optiques" par exemple), du no 84.66 (autres que les dispositifs purement optiques: lunettes de centrage, d'alignement, par exemple); les machines à calculer (no 84.70); les détendeurs, vannes et autres articles de robinetterie (no 84.81); machines et appareils du no 84.86, y compris les appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les surfaces sensibilisées des matériaux semi-conducteurs;
- h) les projecteurs d'éclairage des types utilisés pour cycles ou automobiles (no 85.12); les lampes électriques portatives du no 85.13; les appareils cinématographiques d'enregistrement ou de reproduction du son ainsi que les appareils pour la reproduction en série de supports de son (no 85.19); les lecteurs de son (no 85.22), les caméras de télévision, les appareils photographiques numériques et les caméscopes (no 85.25); les appareils de radiodétection et de radiosondage, les appareils de radionavigation et les appareils de radiotélécommande (no 85.26); les connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques (no 85.36); les appareils de commande numérique du no 85.37; les articles dits "phares et projecteurs scellés" du no 85.39; les câbles de fibres optiques du no 85.44;
- ij) les projecteurs du no 94.05;
- k) les articles du chapitre 95;
- l) les mesures de capacité, qui sont classées avec les ouvrages de la matière constitutive;
- m) les bobines et supports similaires (classement d'après la matière constitutive : no 39.23, section XV, par exemple).

2.- Sous réserve des dispositions de la note 1 ci-dessus, les parties et accessoires pour machines, appareils, instruments ou articles du présent chapitre sont classés conformément aux règles ci-après :

a) les parties et accessoires consistant en articles compris dans l'une quelconque des positions du présent chapitre ou des chapitres 84, 85 ou 91 (autres que les nos 84.87, 85.48 ou 90.33) relèvent de ladite position quels que soient les machines, appareils ou instruments auxquels ils sont destinés;

b) lorsqu'ils sont reconnaissables comme exclusivement ou principalement destinés à une machine, un instrument ou un appareil particuliers ou à plusieurs machines, instruments ou appareils d'une même position (même des nos 90.10, 90.13 ou 90.31), les parties et accessoires, autres que ceux visés au paragraphe précédent, sont classés dans la position afférente à cette ou ces machines, instruments ou appareils;

c) les autres parties et accessoires relèvent du no 90.33.

3.- Les dispositions des Notes 3 et 4 de la section XVI s'appliquent également au présent Chapitre.

4.- Le no 90.05 ne couvre pas les lunettes de visée pour armes, les périscopes pour sous-marins ou chars de combat ni les lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou de la section XVI (no 90.13).

5.- Les machines, appareils et instruments optiques de mesure ou de contrôle, susceptibles de relever à la fois du no 90.13 et du no 90.31, sont classés dans cette dernière position.

6.- Au sens du no 90.21, on considère comme "articles et appareils orthopédiques" les articles et appareils servant :

- soit à prévenir ou à corriger certaines difformités corporelles;

- soit à soutenir ou à maintenir des parties du corps à la suite d'une maladie, d'une opération ou d'une blessure.

Les articles et appareils orthopédiques comprennent les chaussures orthopédiques ainsi que les semelles intérieures spéciales, conçues en vue de corriger les affections orthopédiques du pied, pour autant qu'elles soient 1) fabriquées sur mesure ou 2) fabriquées en série, présentées par unités et non par paires et conçues pour s'adapter indifféremment à chaque pied.

7.- Le no 90.32 comprend uniquement :

a) les instruments et appareils pour la régulation du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques des fluides gazeux ou liquides, ou pour le contrôle automatique des températures, même si leur fonctionnement a son principe dans un phénomène électrique variable avec le facteur recherché, et qui ont pour fonction d'amener ce facteur à une valeur prescrite et de l'y maintenir sans être influencés par d'éventuelles perturbations, grâce à une mesure continue ou périodique de sa valeur réelle;

b) les régulateurs automatiques de grandeurs électriques, ainsi que les régulateurs automatiques d'autres grandeurs dont l'opération a son principe dans un phénomène électrique variable avec le facteur à régler, et qui ont pour fonction d'amener ce facteur à une valeur prescrite et de l'y maintenir sans être influencés par d'éventuelles perturbations, grâce à une mesure continue ou périodique de sa valeur réelle.

Note complémentaire

1. On entend par "électroniques", au sens des sous-positions 9026.10.10, 9026.20.10, 9026.80.10, 9026.90.10, 9027.10.10, 9027.30.10, 9027.50.10, 9027.80.10, 9029.10.91, 9029.20.10, 9029.90.91, 9031.10.10, 9031.20.10, 9031.41.10, 9031.49.10, 9031.80.10, 9031.90.10, 9032.10.10, 9032.20.10, 9032.89.10, 9032.90.10, les instruments et appareils comportant un ou plusieurs articles relevant des nos 85.40, 85.41 ou 85.42. Toutefois, ne sont pas pris en considération, pour l'application de cette disposition, les articles des nos 85.40, 85.41 ou 85.42 ayant uniquement la fonction de redresseur de courant ou qui ne sont présents que dans la partie alimentation de ces instruments ou appareils.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
90.01		Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du no 85.44; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement.									
	9001.10	- Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques	9001.10.00				8	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9001.20	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	9001.20.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9001.30	- Verres de contact	9001.30.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9001.40	- Verres de lunetterie en verre :									
		--- Travaillés optiquement sur une face	9001.40.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9001.40.90				13	0	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9001.50	- Verres de lunetterie en autres matières :									
		--- Non utilisables en l'état	9001.50.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9001.50.90				13	0	3	013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
	9001.90	- Autres	9001.90.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.02		Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement.									
	9002.1	- Objectifs :									
	9002.11	-- Pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	9002.11.00			31	13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9002.19	-- Autres	9002.19.00			31	13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9002.20	- Filtres	9002.20.00			31	13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9002.90	- Autres	9002.90.00			31	13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.03		Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties.									
	9003.1	- Montures :									
	9003.11	-- En matières plastiques	9003.11.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9003.19	-- En autres matières :									
		--- En métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux	9003.19.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9003.19.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9003.90	- Parties :									

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							DD DC	DD TR	011	Autres		
90.04		--- En métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux	9003.90.10				13	6	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9003.90.90				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9004.10	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires.										
		- Lunettes solaires :										
90.05		--- En métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux	9004.10.10				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9004.10.90				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9004.90	- Autres :										
		--- En métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux	9004.90.10				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.06		--- Autres	9004.90.90				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie.										
	9005.10	- Jumelles	9005.10.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9005.80	- Autres instruments	9005.80.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.06	9005.90	- Parties et accessoires (y compris les bâtis)	9005.90.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du no 85.39.										
	9006.10	- Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	9006.10.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9006.30	- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	9006.30.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9006.40	- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	9006.40.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9006.5	- Autres appareils photographiques :										
9006.51	-- A visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	9006.51.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
9006.52	-- Autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm	9006.52.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							DD DC	DD TR	011	Autres		
	9006.53	-- Autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm	9006.53.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9006.59	-- Autres	9006.59.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9006.6	- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie :										
	9006.61	-- Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits "flashes électroniques")	9006.61.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9006.69	-- Autres	9006.69.00			31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9006.9	- Parties et accessoires :										
	9006.91	-- D'appareils photographiques	9006.91.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9006.99	-- Autres	9006.99.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.07		Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son.										
	9007.10	- Caméras	9007.10.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9007.20	- Projecteurs	9007.20.00	NBR		31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9007.9	- Parties et accessoires :										
	9007.91	-- De caméras	9007.91.00			31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9007.92	-- De projecteurs	9007.92.00			31	13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.08		Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction.										
	9008.50	- Projecteurs et appareils d'agrandissement ou de réduction	9008.50.00	NBR			13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9008.90	- Parties et accessoires	9008.90.00	NBR			13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.10		Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; négatoscopes; écrans pour projections.										
	9010.10	- Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	9010.10.00	NBR			13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9010.50	- Autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes	9010.50.00	NBR			13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9010.60	- Ecrans pour projections	9010.60.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9010.90	- Parties et accessoires	9010.90.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
90.11		Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection.									
	9011.10	- Microscopes stéréoscopiques	9011.10.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9011.20	- Autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	9011.20.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9011.80	- Autres microscopes	9011.80.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9011.90	- Parties et accessoires	9011.90.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.12		Microscopes autres qu'optiques; diffractographes.									
	9012.10	- Microscopes autres qu'optiques; diffractographes	9012.10.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9012.90	- Parties et accessoires	9012.90.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.13		Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs; lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre.									
	9013.10	- Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou de la section XVI	9013.10.00			36	13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9013.20	- Lasers, autres que les diodes laser	9013.20.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9013.80	- Autres dispositifs, appareils et instruments	9013.80.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9013.90	- Parties et accessoires	9013.90.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.14		Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation.									
	9014.10	- Boussoles, y compris les compas de navigation	9014.10.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9014.20	- Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)	9014.20.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9014.80	- Autres instruments et appareils:									
		--- Non électriques, ni électroniques pour la navigation maritime	9014.80.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9014.80.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9014.90	- Parties et accessoires	9014.90.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.15		Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres.									

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							DD DC	DD TR	011	Autres		
	9015.10	- Télémètres	9015.10.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9015.20	- Théodolites et tachéomètres	9015.20.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9015.30	- Niveaux	9015.30.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9015.40	- Instruments et appareils de photogrammétrie	9015.40.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9015.80	- Autres instruments et appareils :										
		--- De géodésie, de topographie, d'arpentage et de nivellement	9015.80.10				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- D'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie et de géophysique	9015.80.20				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- De météorologie	9015.80.30				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9015.90	- Parties et accessoires :										
		--- D'instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage et de nivellement	9015.90.10				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- D'instruments et appareils de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie et de géophysique	9015.90.20				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- D'instruments et appareils de météorologie	9015.90.30				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.16	9016.00	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids.	9016.00.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.17		Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètre, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre.										
	9017.10	- Tables et machines à dessiner, même automatiques	9017.10.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9017.20	- Autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul	9017.20.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9017.30	- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges	9017.30.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9017.80	- Autres instruments	9017.80.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9017.90	- Parties et accessoires	9017.90.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.18		Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels.										

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Revois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
	9018.1	- Appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques) :									
	9018.11	-- Electrocardiographes	9018.11.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.12	-- Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	9018.12.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.13	-- Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	9018.13.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.14	-- Appareils de scintigraphie	9018.14.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.19	-- Autres	9018.19.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.20	- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	9018.20.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.3	- Seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires :									
	9018.31	-- Seringues, avec ou sans aiguilles	9018.31.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.32	-- Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	9018.32.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.39	-- Autres	9018.39.00			28	4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.4	- Autres instruments et appareils, pour l'art dentaire :									
	9018.41	-- Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	9018.41.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.49	-- Autres	9018.49.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.50	- Autres instruments et appareils d'ophtalmologie	9018.50.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9018.90	- Autres instruments et appareils	9018.90.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.19		Appareils de mécano-thérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire.									
	9019.10	- Appareils de mécano-thérapie ; appareils de massage ; appareils de psychotechnie	9019.10.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9019.20	- Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	9019.20.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.20	9020.00	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible.	9020.00.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
90.21		Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité.									
	9021.10	- Articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures	9021.10.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9021.2	- Articles et appareils de prothèse dentaire :									
	9021.21	-- Dents artificielles	9021.21.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9021.29	-- Autres	9021.29.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9021.3	- Autres articles et appareils de prothèse :									
	9021.31	-- Prothèses articulaires	9021.31.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9021.39	-- Autres	9021.39.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9021.40	- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	9021.40.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9021.50	- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	9021.50.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9021.90	- Autres	9021.90.00				4	2	2	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.22		Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement .									
	9022.1	- Appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie :									
	9022.12	-- Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	9022.12.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9022.13	-- Autres, pour l'art dentaire	9022.13.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9022.14	-- Autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	9022.14.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9022.19	-- Pour autres usages	9022.19.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
	9022.2	- Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie :									
	9022.21	-- A usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	9022.21.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9022.29	-- Pour autres usages	9022.29.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9022.30	- Tubes à rayons X	9022.30.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9022.90	- Autres, y compris les parties et accessoires	9022.90.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.23	9023.00	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois.	9023.00.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.24		Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple).									
	9024.10	- Machines et appareils d'essais des métaux	9024.10.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9024.80	- Autres machines et appareils	9024.80.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9024.90	- Parties et accessoires	9024.90.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.25		Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux.									
	9025.1	- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments :									
	9025.11	-- A liquide, à lecture directe	9025.11.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9025.19	-- Autres :									
		--- Electriques, autres qu'à usage médical	9025.19.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9025.19.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9025.80	- Autres instruments :									
		--- Electriques, autres qu'à usage médical	9025.80.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9025.80.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9025.90	- Parties et accessoires :									
		--- Pour instruments électriques, autres qu'à usage médical	9025.90.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9025.90.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
90.26		Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des nos 90.14, 90.15, 90.28 ou 90.32.									
	9026.10	- Pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides :									
		--- Electriques ou électroniques	9026.10.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9026.10.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9026.20	- Pour la mesure ou le contrôle de la pression :									
		--- Electriques ou électroniques	9026.20.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9026.20.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9026.80	- Autres instruments et appareils :									
		--- Electriques ou électroniques	9026.80.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9026.80.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9026.90	- Parties et accessoires :									
		--- D'appareils et instruments électriques ou électroniques	9026.90.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9026.90.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.27		Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose); microtomes.									
	9027.10	- Analyseurs de gaz ou de fumées :									
		--- Electriques ou électroniques	9027.10.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9027.10.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9027.20	- Chromatographes et appareils d'électrophorèse	9027.20.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9027.30	- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR) :									
		--- Electriques ou électroniques	9027.30.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9027.30.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
90.28	9027.50	- Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR) :									
		--- Electriques ou électroniques	9027.50.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9027.50.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9027.80	- Autres instruments et appareils :									
		--- Electriques ou électroniques	9027.80.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9027.80.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9027.90	- Microtomes; parties et accessoires	9027.90.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage.									
	9028.10	- Compteurs de gaz	9028.10.00		NBR		13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9028.20	- Compteurs de liquides	9028.20.00		NBR		13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
9028.30	- Compteurs d'électricité	9028.30.00		NBR		13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
9028.90	- Parties et accessoires	9028.90.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
90.29		Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple) ; indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des nos 90.14 ou 90.15 ; stroboscopes.									
	9029.10	- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires :									
		--- Taximètres	9029.10.10		NBR		13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres :									
		---- Electriques ou électroniques	9029.10.91				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		---- Autres	9029.10.99				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9029.20	- Indicateurs de vitesse et tachymètres ; stroboscopes :									
		--- Electriques ou électroniques	9029.20.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9029.20.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9029.90	- Parties et accessoires :									
	--- De taximètres	9029.90.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	--- Autres :										
	---- Electriques ou électroniques	9029.90.91				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	---- Autres	9029.90.99				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
90.30		Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes.									
	9030.10	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	9030.10.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9030.20	- Oscilloscopes et oscillographes	9030.20.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9030.3	- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance:									
	9030.31	-- Multimètres, sans dispositif enregistreur	9030.31.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9030.32	-- Multimètres, avec dispositif enregistreur	9030.32.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9030.33	-- Autres, sans dispositif enregistreur	9030.33.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9030.39	-- Autres, avec dispositif enregistreur	9030.39.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9030.40	- Autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)	9030.40.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9030.8	- Autres instruments et appareils :									
	9030.82	-- Pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur	9030.82.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9030.84	-- Autres, avec dispositif enregistreur	9030.84.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9030.89	-- Autres	9030.89.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9030.90	- Parties et accessoires :									
		--- D'instruments et appareils à usage médical	9030.90.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- D'instruments et appareils, autres	9030.90.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
90.31		Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; projecteurs de profils.									
	9031.10	- Machines à équilibrer les pièces mécaniques :									
		--- Electriques ou électroniques	9031.10.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9031.10.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9031.20	- Bancs d'essai :									
		--- Electriques ou électroniques	9031.20.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9031.20.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
90.32	9031.4	- Autres instruments et appareils optiques :									
	9031.41	-- Pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur :									
		--- Electriques ou électroniques	9031.41.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9031.41.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9031.49	-- Autres :									
		--- Electriques ou électroniques	9031.49.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9031.49.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9031.80	- Autres instruments, appareils et machines :									
		--- Electriques ou électroniques	9031.80.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9031.80.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9031.90	- Parties et accessoires :									
		--- D'instruments et appareils électriques ou électroniques :	9031.90.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- D'instruments et appareils, autres	9031.90.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		Instrument et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques.									
	9032.10	- Thermostats :									
		--- Electriques ou électroniques	9032.10.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9032.10.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	9032.20	- Manostats (pressostats) :									
		--- Electriques ou électroniques	9032.20.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	9032.20.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
9032.8	- Autres instruments et appareils :										
9032.81	-- Hydrauliques ou pneumatiques	9032.81.00				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
9032.89	-- Autres :										
	--- Electriques ou électroniques	9032.89.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	--- Autres	9032.89.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
9032.90	- Parties et accessoires :										
	--- D'instruments et appareils électriques ou électroniques	9032.90.10				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	--- D'instruments et appareils, autres	9032.90.90				13	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							DD DC	DD TR	011	Autres		
90.33	9033.00	Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90.	9033.00.00				13	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044